



ACTU



MARS 2025, NUMÉRO 3

EDITORIAL

Notre bourgmestre, ayant fait allusion au sacre de Napoléon lors de son discours d'investiture, je me permettrai de faire allusion également à cet empereur mais concernant une autre période de l'histoire : la période de trois mois durant laquelle Napoléon a été au pouvoir (l'Etat de grâce des cent jours) après son évasion de l'île d'Elbe le 20 mars 1815 jusqu'à son abdication définitive. Cet événement de l'histoire est devenu un mythe en politique et désigne la période qui suit une élection. Durant ces cent jours, tout semble réussir à l' élu.

De nos jours, lorsqu'on évoque cette durée de cent jours dans un mandat politique, on fait référence au délai symbolique que l'on fixe pour opérer des transformations profondes, pour impulser une nouvelle dynamique ; un délai à l'issue duquel un jugement pourra être rendu, en comparant la situation de départ à celle à laquelle on a abouti.

Ce mythe peut correspondre aussi à une personnalisation à outrance du pouvoir (phénomène qui se traduit par l'identification de l'individu au pouvoir qu'il détient) à l'idée que seul un homme providentiel, un sauveur, est susceptible de régler les problèmes.

Nous approchons de ce délai mythique, alors que dire des cent jours de notre nouveau Bourgmestre?

(suite page 2)

CONSEIL COMMUNAL DU 19/02/2025

Ce 19 février 2025 a eu lieu un conseil communal. Il y avait 22 points en séance publique.

Parmi ces 22 points, il y avait la déclaration de politique communale 2024 - 2030 et le budget communal - Exercice 2025 - Services ordinaire et extraordinaire.

Nous détaillerons nos remarques en page 3 sur le budget communal - Exercice 2025 et en page 4 sur la Déclaration de politique communale.

Pour rappel vous pouvez consulter l'ordre du jour du Conseil Communal sur le site internet de la Commune :

<https://www.habay.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/ordre-du-jour-du-conseil-communal/ordre-du-jour-du-conseil-communal-du-19-fevrier-2025.pdf>



La personnalisation de son pouvoir se révèle, entre autres, par l'insistance avec laquelle reviennent les déclarations de l'intéressé et les publications sur les réseaux qui font apparaître notre Bourgmestre comme l'homme providentiel susceptible de régler tous les problèmes et l'unique détenteur de la puissance politique.

Nous assistons à une avalanche de publications sur les deux profils facebook personnels de notre Bourgmestre : octroi de primes, subsides, soutiens en tout genre, adhésions diverses. Certaines publications sont même agrémentées de promesses de régler rapidement tel ou tel problème en taguant l'un ou l'autre échevin.

Cette technique de communication par la persuasion a toujours existé ; elle ne fait que s'amplifier au travers des réseaux sociaux. Le citoyen ou « follower » lambda se dira : « waow, voilà quelqu'un qui est actif » alors qu'en réalité toutes ces décisions et bonnes nouvelles publiées sur facebook par notre bourgmestre sont certes exactes mais pas innovantes. Il ne s'agit en fait que d'affaires courantes et ne relèvent d'aucune initiative personnelle.

Ces subsides, primes, soutiens, adhésions diverses existaient déjà dans la mandature précédente; ils ont été simplement renouvelés et approuvés pour 2025 par la majorité et la minorité du Conseil Communal.

La Déclaration de Politique Communale présentée par le Collège ce 19 février présente de grands projets déjà à l'étude lors de la mandature précédente : rénovation urbaine, rénovation de la Mairie, construction d'une crèche communale, ...

Les « vieux » dossiers, chers au cœur des habaysiens, tels que la place du Centenaire, l'aménagement du Ridé à Harinsart, la réfection du pont du châtelet, ... sont toujours « en cours d'analyse ».

Les préoccupations de certains citoyens et les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien ne semblent cependant pas être pris en compte, au vu du nombre croissant de demandes qui sont adressées au groupe Gérer+.

Alors, Etat de grâce ou rien de nouveau sous le soleil ? A vous d'en juger...

Véronique Mergaux



Remarques sur le budget communal - Exercice 2025

Ça y est, il est enfin là ce budget 2025.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui l'ont confectionné.

Que nous apprend ce budget ?

Il est alarmant et nous préoccupe car ce que nous craignons est perceptible : La Commune de Habay va droit dans le mur.

A l'exercice propre, la croissance de nos dépenses est le double de la croissance de nos recettes et le constat est implacable : on dépense plus que ce que l'on ne gagne et les caisses se vident.

Au 31/12/2024, les provisions constituées par les majorités qui se sont succédées étaient de 1.350.000€.

Pour ce budget 2025, vous en utilisez déjà 50% (651.111€ pour être précis) afin de combler un déficit et dégager un maigre boni de 79.446,44€ afin de respecter l'équilibre à l'exercice propre imposé par la circulaire ministérielle.

Quand on regarde le tableau des projections pluriannuelles, le solde de 698.889€ ne suffira pas à couvrir le déficit annoncé de 1.078.600€ dès 2026. Ces prévisions indiquent également un déficit à l'exercice propre pour toutes les années de cette mandature.

Aujourd'hui nous pouvons encore emprunter pour financer nos investissements mais demain nous devons emprunter pour financer notre fonctionnement quotidien, ou bien il vous faudra lever l'impôt ou solliciter Namur pour une aide du CRAC (centre régional d'aide aux communes en difficulté). Ou les deux peut-être.

Dans ce budget 2025, vous ne respectez pas la décision prise par le Conseil Communal au budget 2024 d'augmenter de 500.000€ le fonds de réserve ordinaire . Cette décision fait que **le Directeur financier ne valide pas le tableau de synthèse ordinaire.**

Dans le programme électoral de chaque groupe politique, tout le monde était d'accord de réaliser un audit financier, malheureusement nous ne trouvons aucune inscription dans ce budget.

Je vais m'arrêter ici mais surtout M. le Bourgmestre nous nous sentons sous haute surveillance après le courrier que vous avez envoyé aux Conseillers.

Faut-il y voir là une ressemblance à un oncle d'Amérique signant des décrets ?

Pierrot BOUILLON



LE CONSEIL COMMUNAL DU 19/02/2025

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025
2. Déclaration de politique communale 2024 - 2030 - Présentation et approbation

Véronique MERGAUX :

Dans cette déclaration, on trouve beaucoup de points positifs, des actions concrètes auxquelles nous ne pouvons qu'adhérer. Mais nous avons aussi relevé des manquements et incohérences détaillées par la suite.

Première incohérence dès la 1ère page : on y trouve les termes transparence, consultation, dialogue, donner les moyens de s'informer, de s'exprimer, de co-construire, administration accessible et ouverte. Que de bonnes intentions... malheureusement bafouées pas plus tard que la semaine passée lorsque nous avons souhaité mettre en place une réunion de travail avec le service Finances pour pouvoir préparer ce conseil communal et plus particulièrement le budget. Réunion annulée par le Collège après une reformulation peu claire du Règlement d'Ordre Intérieur. Le Bourgmestre a volontairement semé la confusion dans l'esprit des conseillers et du personnel de l'administration.

Nous avons finalement eu droit à une réunion technique avec le personnel mais sous la haute surveillance de 3 échevins.

Comportement qui nous laisse penser que la majorité n'est pas ouverte à la co-construction et à travailler véritablement ensemble. Nous avons dans notre groupe des personnes qui ont une longue expérience de gestion communale, des personnes qui ont des compétences. Pourquoi ne pas reconnaître leurs idées, leurs remarques ? Le Collège nous donne l'impression de se retrancher derrière ses convictions sans aucune ouverture au dialogue.

Philippe HALBARDIER :

La retransmission en ligne des conseils communaux est reprise au niveau des actions concrètes figurant dans la déclaration de politique communale. Cette volonté nous tient à cœur. Nous avons interrogé le Bourgmestre quant au délai prévu pour la mise en place de ce projet. Celui-ci a promis l'installation du système mais cela prendra un peu de temps à cause du côté technique - aucune date n'a été fixée.

La mise en place d'un bus scolaire communal destiné aux sorties culturelles et sportives est également reprise dans la déclaration. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle proposition. A nouveau interrogé à ce sujet, le Bourgmestre nous a répondu que ce bus était prévu mais sans donner de date précise.

Jean-Marc DEVILLET :

Jean-Marc a fait remarquer au Collège que l'audit prévu tous les 2 ans ne figurait pas au budget. Le Bourgmestre nous a répondu qu'un audit a déjà été réalisé « il y a quelque temps » (mais pas moyen de savoir en quelle année !) et qu'avant de faire un nouvel audit, il fallait d'abord exploiter l'audit précédent. Le Bourgmestre rajoute qu'un organigramme est en cours de préparation (cet organigramme n'était-il déjà pas « en cours de préparation » lors de la mandature précédente ?)

Pierre-Louis USELDING :

Pierre-Louis a posé la question de l'audit financier qui est plus que nécessaire. Le Bourgmestre lui a répondu que l'audit financier dépend de l'audit encore à exploiter.

Pierre-Louis a également fait une intervention sur les infrastructures scolaires – Il n'y a pas eu de réunion de la COPALOC.

Jojo MORIS :

Jojo a fait remarquer que la déclaration de politique communale ne fait aucune allusion au bien-être animal. Fabrice Jacques répond que c'est effectivement un oubli de la part du Collège.

3. Développement urbain : PATO 2025 – Adoption

4. Energie - POLLEC - Diagnostic du territoire de Habay

5. Finances - Bons de commande - Modification du montant des bons de commande non soumis à l'approbation du Collège communal – approbation

6. Finances - Bons de commande - Modification du montant des bons de commande non soumis à l'approbation du Collège communal pour le service des fontainiers – approbation

7. Administration et situation des affaires de la Commune - année 2024 – Rapport

8. Finances - Budget communal - Exercice 2025 - services ordinaire et extraordinaire et ses annexes : approbation

Véronique MERGAUX : traitement du personnel en baisse

Nous constatons une baisse significative des traitements du personnel (personnel communal, de voirie, enseignement, nettoyage, cimetières, ...) par rapport à 2024. Cependant, dans le plan de mouvement du personnel on y relève : deux remplacements pour deux démissions et trois nouveaux engagements. L'Autorité de Tutelle, dans son retour suite à l'avis préalable demandé par le Collège, signale également la contradiction : la prévision de dépenses 2025 est inférieure à la prévision finale de 2024 et ce, malgré les évolutions au niveau du personnel. L'Echevine des Finances nous a répondu que cette baisse pouvait s'expliquer par le départ de personnes aux salaires élevés de par leur ancienneté et l'engagement de jeunes à des salaires inférieurs.

Nous rappelons au Bourgmestre qu'il avait promis l'engagement rapide d'un chargé de communication interne et externe. Celui-ci nous a répondu que ce n'était pas au budget pour l'instant. Un agent administratif déjà en place devra s'occuper de la communication en plus de son propre travail.

Pascal REDING : Frais d'avocat

Nous constatons que le budget pour les honoraires d'avocat est passé de 13.408€ en 2023 à 30.000€ en 2024 au budget initial et 44.000€ au budget adapté. Pour les prévisions de 2025, ce montant est de 80.000€. Nous nous étonnons de cette hausse et nous avons demandé ce que couvriraient exactement ces honoraires.

Le Bourgmestre a répondu que le nombre de litiges dans lesquels étaient impliquée la Commune est en augmentation. Il justifie, de plus, cette hausse par la nécessité de créer une provision pour pouvoir faire face à de nouveaux litiges imprévus.

L'échevin de l'Aménagement du territoire a répondu également que vu certains soucis comme la place du Centenaire à Habay-la-Vieille, il faut prévoir davantage !

Jean-Marc DEVILLET : Augmentation des frais de fonctionnement

Nous avons entendu pendant 6 ans l'Echevine des Finances précédente nous répéter à chaque budget que les frais de fonctionnement étaient maîtrisés.

Et bien avec les chiffres présentés à ce budget comparés aux résultats du compte de 2023, les frais de fonctionnement explosent avec une augmentation de 61%. Jean-Marc a demandé le compte provisoire 2024 qui était passé au collège précédent le conseil et l'augmentation serait de 56%.

Comme pour le budget de 2024, le précompte sur les intérêts des comptes courants et des placements n'est pas correct, il manque une dépense de 4.350€.

Le boni de l'exercice n'est pas de 79.446,44€ mais 74.916,44€.

Pierrot BOUILLON : les remarques générales et conclusion sont détaillées en page 3 de notre journal.

Pierre-Louis USELDING : plusieurs interventions concernant l'extraordinaire et les investissements

9. Finances - Convention de partenariat avec l'ASBL SOLAIX - Cotisation 2025

10. Finances - Octroi de subsides ordinaires récurrents aux ASBL communales et para communales

11. Finances - Octroi d'un subside ordinaire à l'ASBL Maison du Tourisme de la Haute Sûre Forêt d'Anlier (fonctionnement pour l'année 2025)

12. Finances - Octroi d'un subside ordinaire à l'ASBL Musée Gaumais (intervention communale pour l'année 2025)

13. Finances - Octroi d'un subside ordinaire aux ASBL Fête des Artistes et Artisans de Chassepierre et l'ASBL CEC Tribal Souk (organisation de la Marche des Philosophes en Gaume, édition 2025)

Philippe HALBARDIER

Après analyse de demandes de subsides par différentes ASBL locales, Philippe HALBARDIER s'étonne de l'incohérence quant aux sommes octroyées : certaines ASBL reçoivent 200 euros, d'autre 300, d'autres encore 400 si pas plus. Philippe estime qu'il n'est pas normal que ces ASBL ne soient pas mises sur le même pied d'égalité.

L'Echevine des Finances admet qu'il n'y a pas de logique dans cette attribution aléatoire de subsides. Elle reconnaît qu'une ligne de conduite cohérente doit être adoptée en la matière et que le Collège s'y attellera prochainement.

14. Finances - Octroi d'un subside ordinaire de fonctionnement à l'Agence de développement local Habay-Tintigny

15. Finances - Prix de l'eau de distribution - Augmentation du coût vérité assainissement de l'eau (CVA) au 01/02/2025

16. Marchés publics/gestion de projets - Adhésion à la centrale d'achat du Forem - Marché Cisco – approbation

17. Marchés publics/gestion de projets : Acquisition de compteurs d'eau pour le remplacement de compteurs de plus de 16 ans pour 2025-2026 : Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

Cette décision, comme l'a rappelé Pierre-Louis au Collège au mois de décembre, est une obligation imposée à la Commune (de nombreux rappels lui ont été adressés), et pas simplement une décision du Collège de modernisation par souci de créer un réseau d'eau plus fiable et performant.

18. Marchés publics/gestion des projets : Construction de logements modulaires : approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation
Ce projet a été porté par Fabienne ZEVENNE lors de la mandature précédente.

19. Marchés publics/gestion des projets : Centrale d'achat - Accord-cadre relatif au prélèvement d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général effectués sur le territoire de la Direction des Routes du Luxembourg et des Communes adhérentes au marché – adhésion

20. Patrimoine : Renouvellement de la convention d'occupation de la parcelle communale cadastrée 1ère Division, Section B, n° 1251 H14 et sise rue des Carrasses à Habay-la-Neuve.

21. Recettes - Situation de caisse au 31 décembre 2024 : communication

22. Renouvellement de la CLDR Communication locale de développement rural: approbation

Pierre-Louis USELDING :

Renouvellement ? Un certain nombre d'anciens membres ont été contactés par le Collège, d'autres anciens membres ont été « oubliés » mais remplacés à l'aide de quelques coups de téléphone. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'appel officiel pour le renouvellement ? Fabrice Jacques a répondu que c'était plus facile d'appeler 3 ou 4 personnes parmi ses connaissances et qu'il ne voyait pas où était le problème ?!!

Question posée par Jean-Marc DEVILLET

Question sur la porte de la Bibliothèque déjà commentée sur Facebook.

Après 2 ans toujours rien, le dossier d'assurance est probablement tombé à l'eau depuis ce temps.

Le Bourgmestre a répondu qu'il devait faire un cahier des charges parce qu'il y a d'autres travaux à réaliser et qu'il faut des crédits budgétaires.

Jean-Marc insiste et reprécise que c'est un dossier d'assurance !

Aucune réponse de la part du Bourgmestre.